

République de Côte d'Ivoire
Union Discipline Travail



Cabinet du Premier Ministre

Système de suivi du travail des enfants
dans le cadre de La certification
du processus de production du cacao



Le Comité de Pilotage

SECRETARIAT EXECUTIF

**COMPTE RENDU DE L'ATELIER DE CAPITALISATION ET
D'ORGANISATION DE LA REMEDIATION**

Mars 2008

Le 4 mars 2008, s'est tenu au Novotel Abidjan Plateau l'atelier de capitalisation et d'organisation de la remédiation, dans le cadre de la certification du processus de production du cacao.

L'atelier a réuni tous les partenaires de la remédiation, à savoir :

- Les ministères techniques ;
- Les ONG ;
- Les industriels ;
- Les coopératives de producteurs.

A l'issue de l'atelier, les objectifs spécifiques suivants ont été atteints :

- Collecte des informations relatives aux projets réalisées ou en cours de réalisation pour lutter contre les PFTE dans la cacaoculture ;
- Etablissement du répertoire des structures intervenant dans le domaine ;
- Constitution d'un réseau des interlocuteurs chargés des actions de remédiation dans le cadre de la lutte contre les PFTE dans la cacaoculture ;
- Etablissement des principes techniques et institutionnels de mise en œuvre de la remédiation.

Outre l'atteinte des objectifs initialement fixés, les résolutions suivantes ont été adoptées par l'atelier :

Relativement au cadre institutionnel de la certification

- L'approche qui doit être évaluée au 1^{er} juillet 2008 se résume en trois points :
 - Le concept ;
 - Les enquêtes ;
 - Les actions menées ;
- Dans le cadre de la capitalisation des interventions, le Secrétariat Exécutif doit orienter et impulser toutes les actions de lutte contre le travail des enfants ;
- Un cadre de concertation des partenaires impliqués dans la remédiation doit être créé ;
- Des textes de loi relatifs aux pires formes de travail des enfants doivent être élaborés afin de sanctionner les personnes impliquées dans la traite des enfants et combler ainsi le vide juridique du moment.

Relativement à la conception des actions de remédiation

- Les actions de remédiation doivent être des actions intégrées ;
- Les activités de sensibilisation dans le cadre de la lutte contre le travail des enfants doivent accompagner toutes les autres actions ;
- Dans le cadre de la remédiation, il est nécessaire de prendre en compte les zones pourvoyeuses d'enfants victimes.

Relativement au cadre général d'exécution de la remédiation

- Un board, structure ad'hoc constituée du SSTE (incluant tous les ministères membres) et du secteur privé (industrie locale) sélectionne les opérateurs de projet et apprécie l'exécution des projets confiés aux opérateurs ;
- Une cellule de suivi logée au sein du SSTE assure le Secrétariat technique du board, notamment en matière :
 - De préparation de termes de référence et de canevas de projets ;
 - D'étude de projets soumis avec avis motivé ;
 - De visites de terrain des projets confiés et de préparation de rapports techniques et financiers.
- Tout opérateur ou bailleur désireux d'apporter son aide devra se baser sur les courants d'actions de remédiation émanant de l'Enquête Initiale de Diagnostic faite par l'Etat.